

22 février 2011

11.123
ad 11.011**Postulat de la commission des pétitions et des grâces****Loyers subventionnés: prorogation des aides jusqu'au 31 décembre 2022 et politique du logement**

Dans le cadre de l'examen de la pétition groupe action Pierre-à-Bot, intitulée "Baisse des subventions des loyers subventionnés", la commission des pétitions et des grâces a pu se rendre compte de la problématique que rencontreront les bénéficiaires des aides aux loyers subventionnés ces prochaines années.

En effet, pour l'ensemble du canton, les subventions fédérale, cantonale et communales de tout type confondu pour les logements à loyers modérés arriveront à échéance au plus tard le 31 décembre 2022. D'ici à deux ans, une soixantaine de nouveaux logements à loyer modéré seront mis sur le marché, mais ce nombre ne suffira pas pour reloger tous les ménages concernés par ces aides, sans compter le problème posé par la délocalisation.

Afin de ne pas retrouver les personnes concernées par la baisse de ces subventions à l'aide sociale, la commission des pétitions et des grâces prie le Conseil d'Etat:

- d'étudier la mise en place d'une mesure incitative pour chaque promoteur qui garantirait un pourcentage de logements d'utilité publique dans leur projet de construction;
- d'étudier la possibilité de proroger les subventions pour tous les ménages bénéficiant de l'aide aux loyers subventionnés;
- d'améliorer la communication auprès des locataires concernés s'agissant de la fin du subventionnement de leur logement.